

## **Mieux connaître le CVL**

### **Améliorer vos conditions de vie**

Le CVL est le lieu où sont débattues toutes les questions concrètes qui traversent la vie de votre établissement : règlement intérieur, soutien scolaire, orientation, organisation du temps scolaire, aménagement des espaces, hygiène et sécurité, vie associative ou encore la formation des délégués élèves et l'utilisation des fonds lycéens...

Il s'agit de mieux prendre en compte vos attentes afin d'améliorer vos conditions de vie au lycée.

### **Dialoguer, échanger, débattre**

Le CVL est un lieu privilégié de dialogue et d'échanges entre lycéens et adultes de la communauté éducative. Vos représentants lycéens s'y expriment librement. Ils font valoir vos points de vue et vos attentes, évoquent vos problèmes et vos préoccupations, échangent des idées, réfléchissent. Ils sont vos porte-paroles.

### **Associer les lycéens aux décisions du conseil d'administration**

Le CVL est force de proposition. Vos représentants lycéens émettent des avis, proposent des aménagements et suggèrent des solutions qui sont transmis au conseil d'administration.

Seuls les élèves ont le droit de vote.

### **Quand se réunit le CVL ?**

Le CVL se réunit une fois par mois, sur convocation du chef d'établissement.

### **Qui sont les autres participants au CVL ?**

Parmi les adultes, qui sont désignés par les membres du conseil d'administration, il y a :

- des représentants des enseignants et du personnel d'éducation ;
- des représentants des personnels administratifs, techniques, de service et sociaux;
- des représentants des parents d'élèves.

Des personnes extérieures, dont la présence est jugée utile, peuvent participer à une séance du CVL à l'initiative du chef d'établissement ou à la demande de vos représentants lycéens.